

LES CANDIDATS

Obtenir des compétences professionnelles reconnues par les assureurs

Vous disposez d'aptitudes telles que le goût pour la relation commerciale, le service au client, le travail en équipe et la capacité à gérer des dossiers techniques ?

Vous pouvez justifier de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ?

Les sociétés d'assurances ont construit pour vous un parcours qualifiant pour intégrer le secteur de l'assurance, grâce à un contrat en alternance (CDD).



EN AMONT DU CONTRAT EN ALTERNANCE

Les candidats sont sélectionnés pour intégrer la formation préqualifiante dans des centres de formation partenaires selon une procédure en quatre temps :

1. vous postulez sur le forum virtuel « L'alternance chez les assureurs » de mi-février à début mars, et informez votre référent Cap emploi ou Pôle emploi de votre démarche ;
2. par téléphone ou tchat, Mission Handicap Assurance effectue une mise en situation professionnelle pour voir si vous possédez les aptitudes nécessaires pour les métiers proposés ;
3. vos capacités sont confirmées : une évaluation écrite de votre niveau en français et en logique, puis un entretien pour confirmer que ce parcours de formation qualifiante vous convient sont réalisés par Mission Handicap Assurance ;
4. vous rencontrez les employeurs offrant des postes à pourvoir en contrat de professionnalisation lors d'un forum métiers.

La réussite de ces étapes vous donne accès à une formation préqualifiante de 3 mois et vous êtes parrainé(e) par une entreprise.

À ce moment, vous bénéficiez :

- ➔ d'un renforcement en communication professionnelle, en bureautique, en logique, en relation clientèle et des bases de l'assurance ;
- ➔ de 8 journées de découverte de l'environnement professionnel au sein de votre entreprise marraine.



RECRUTEMENT

Avant la fin de votre formation préqualifiante, **vous faites acte de candidature auprès d'une entreprise pour un contrat de professionnalisation.**



UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN CDD DE 12 MOIS

Vous avez été recruté(e) par l'entreprise dans le cadre d'un CDD de 12 mois en contrat de professionnalisation pour préparer le Certificat de qualification professionnelle (CQP) de chargé de relation clientèle assurances.

Vous intégrez la formation pour acquérir les compétences de l'un des 3 métiers suivants :

- ➔ commercial en face-à-face ou par téléphone ;
- ➔ gestionnaire de sinistres ;
- ➔ gestionnaire de contrats vie, santé et prévoyance.

Vous avez 12 mois pour :

- **acquérir une qualification professionnelle** (titre reconnu par la branche de l'assurance) dénommée Certificat de qualification professionnelle de chargé de relation clientèle assurance (CQP de CRCA) ;
- **mettre en pratique des connaissances assurantielles.**

L'Institut de formation de la profession de l'assurance (Ifpass) assure votre formation sur les fondamentaux de l'assurance : 4 jours de présence par mois en moyenne et une demi-journée de formation par semaine en *e-learning* (formation à distance sur ordinateur) dans l'entreprise.

Vous êtes accompagné(e), formé(e) et évalué(e) tout au long de l'année par votre manager en situation de travail. À l'issue des 12 mois, votre dossier d'évaluation en entreprise est présenté à un jury de professionnels qui délivre (en totalité ou partiellement) votre CQP.

À la fin du CDD, votre qualification reconnue vous permettra d'accéder à un emploi dans une société d'assurances.



UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION EN CDD DE 24 MOIS

Si vous détenez au moins le bac, vous pouvez être recruté(e) par l'entreprise dans le cadre d'un CDD de 24 mois en contrat de professionnalisation pour préparer le **BTS Assurance**.

Le rythme d'apprentissage est en général d'une semaine sur deux : l'une en entreprise, la suivante en centre de formation et ainsi de suite.

Il propose des enseignements techniques :

- l'assurance de personnes et les produits financiers ;
- les assurances de biens et de responsabilité ;
- la communication et la gestion de la relation client.

et des unités communes aux bac + 2 du secteur tertiaire :

- culture générale et expression ;
- langue vivante étrangère ;
- environnement économique, juridique et managérial de l'assurance.

Le technicien supérieur d'assurance a une double expertise : technique et relation client.

Comme pour tout diplôme, il y a des examens de passage de la première à la deuxième année et pour l'obtention du BTS, des examens tout au long de l'année et un examen final.



FINANCEMENT

→ Formation préqualifiante

Vous êtes demandeur d'emploi et rémunéré, selon vos droits acquis, par Pôle emploi.

Vos frais d'hébergement et de déplacement (au besoin) sont pris en charge par Mission Handicap Assurance, Pôle emploi ou l'Agefiph.

→ Contrat de professionnalisation

Vous êtes salarié(e) de l'entreprise et à ce titre bénéficiez d'une rémunération correspondant à un pourcentage de la RMA (rémunération minimale annuelle de l'assurance) qui dépend de votre âge et de votre formation.

Vos frais d'hébergement et de déplacement (au besoin) pendant les périodes de formation à l'Ifpass sont pris en charge par l'entreprise qui vous emploie.